DESCRIPTION DU SERVICE “MULTI TVA”

1. Dispositions générales

Ce document de description du service décrit et présente les conditions applicables aux services cloud « Multi TVA » fournis par Tevasoft à ses clients, conformément à l’accord applicable conclu par le Bon de commande entre chaque client et Tevasoft.

Sauf définition contraire figurant dans le présent document de description du service, les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans les conditions générales du service.

Le présent document de description du service a été mis à jour pour la dernière fois le 20 avril 2026.

2. Objet du service

Le module Multi TVA permet d’analyser les justificatifs de dépenses transmis dans SAP Concur afin de détecter la présence de plusieurs taux de TVA sur un même justificatif.

Lorsqu’un justificatif contient des montants soumis à un ou plusieurs taux de TVA, le service extrait et structure les informations nécessaires afin de les réintégrer dans SAP Concur selon le paramétrage défini avec le Client.

Le service peut notamment identifier, lorsque les informations sont disponibles sur le justificatif :

- le montant TTC ;
- le ou les taux de TVA applicables ;
- le montant de TVA par taux ;
- le montant HT par taux ;
- les éventuelles lignes ou catégories de dépenses associées aux différents taux.

3. Mode de fourniture

Le service est fourni en mode SaaS et hébergé sur une infrastructure cloud sécurisée. Tevasoft met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées, en s’appuyant le cas échéant sur des prestataires d’hébergement disposant de certifications ou attestations de conformité reconnues, notamment ISO 27001 ou SOC 2. Le traitement des données est réalisé conformément aux engagements contractuels applicables en matière de protection des données personnelles.

Le module Multi TVA est connecté à l’environnement SAP Concur du Client.

Le traitement est déclenché lors de la soumission d’une note de frais ou selon les modalités techniques convenues entre les Parties. Le service récupère les données et justificatifs nécessaires au traitement, analyse les informations fiscales disponibles, puis met à jour les champs appropriés dans SAP Concur.

Selon le paramétrage retenu, le service peut alimenter ou mettre à jour les champs liés aux taxes dans SAP Concur, notamment les montants HT, les taux de TVA, les montants de TVA et les Tax Reclaim Codes applicables.

En cas de modification d'une dépense après son traitement par le module Multi TVA, notamment la modification d'un champ ou l'ajout d'un commentaire par un approbateur ou un comptable, les informations de taxe mises à jour par le service peuvent être recalculées ou écrasées par le paramétrage standard du plan de taxes SAP Concur. Afin de limiter ce risque, il est recommandé de positionner le traitement automatisé Multi TVA juste avant l'étape de revue comptable ou toute étape de validation fiscale finale.

La disponibilité technique du service est assurée 24h/24 et 7j/7, sous réserve des périodes de maintenance planifiées et exclusions prévues au présent document. Le support client est assuré pendant les heures ouvrées définies à l'article 9.2.

4. Périmètre fonctionnel

Le module Multi TVA couvre les dépenses et justificatifs répondant aux critères d'éligibilité définis lors du paramétrage du service.

Ces critères peuvent inclure notamment :

- le ou les pays concernés ;
- les entités juridiques concernées ;
- les groupes d'employés concernés ;
- les types de dépenses concernés ;
- les devises applicables ;
- les règles de récupération de TVA définies par le Client ;
- les Tax Reclaim Codes disponibles dans SAP Concur.

Le service peut être activé sur tout ou partie du périmètre SAP Concur du Client, selon les règles de filtrage définies conjointement.

5. Traitement des justificatifs

Le service analyse les justificatifs associés aux dépenses afin d'identifier les informations fiscales présentes sur le document.

Lorsque les données sont exploitables, le module Multi TVA structure les montants par taux de TVA et prépare les informations nécessaires à la mise à jour de SAP Concur.

Lorsque les informations présentes sur le justificatif sont incomplètes, illisibles, incohérentes ou insuffisantes, le service peut ne pas être en mesure de déterminer de manière fiable la ventilation de TVA. Dans ce cas, le traitement peut être ignoré, signalé ou traité selon les règles définies avec le Client.

6. Mise à jour de SAP Concur

Le module Multi TVA peut mettre à jour les informations fiscales dans SAP Concur conformément au paramétrage validé.

Selon la configuration retenue, le service peut :

- créer ou mettre à jour les lignes de taxe associées à une dépense ;
- renseigner les montants HT, TVA et TTC ;

- appliquer le Tax Reclaim Code correspondant ;
- gérer plusieurs taux de TVA pour un même justificatif ;
- remplacer ou compléter les données issues du calcul standard de SAP Concur, lorsque cela a été prévu dans le paramétrage.

Les modalités exactes de mise à jour sont définies lors de la phase de configuration du service et dépendent des capacités disponibles dans l'environnement SAP Concur du Client.

7. Paramétrage

La mise en œuvre du module Multi TVA nécessite une phase de paramétrage afin de définir les règles applicables au contexte du Client.

Cette phase peut notamment inclure :

- l'identification des pays et entités concernés ;
- la sélection des types de dépenses éligibles ;
- la définition des taux de TVA applicables ;
- la correspondance avec les Tax Reclaim Codes SAP Concur ;
- la définition des règles de mise à jour des champs fiscaux ;
- les cas d'exclusion ;
- les règles de gestion des erreurs ou des justificatifs non exploitables.

Le Client reste responsable de la validation des règles fiscales applicables à son organisation et de la cohérence du paramétrage fiscal dans SAP Concur.

8. Mise en œuvre

8.1. Le planning de mise en œuvre du service se déroule sur une période de 8 semaines :

Semaine 1	• Kick-off du projet • Création de l'instance du Client
Semaine 2	• Connectivité entre SAP Concur et Tevasoft (création application webservices) • Collecte des données de TVA (taux, codes de taxe, codes de réclamation)
Semaines 3 et 4	• Paramétrage SAP Concur (plan de taxes et champs customs) • Paramétrage du module Multi TVA • Paramétrage ERP
Semaine 5	• Tests unitaires (utilisateurs de test) • Corrections
Semaines 6 et 8	• Tests d'acceptance • Corrections • Préparation du passage en production
Semaine 8	• Passage en production • Démarrage du support applicatif

8.2. Livrables

Semaine 1	• Support de Kick-Off • Planning détaillé • Instance Multi TVA
Semaine 2	• Application webservice SAP Concur

	• Confirmation de la connectivité entre SAP Concur et Multi TVA • Fichier de collecte des données TVA
Semaines 3 et 4	• Support à la configuration SAP Concur • Support à la configuration ERP • Configuration module Multi TVA
Semaine 5	• Cahier de test adapté à la configuration du Client
Semaine 6 et 7	• Cahier de test complété • Version stabilisée du module Multi TVA • Plan de passage en production
Semaine 8	• Checklist de mise en production • Confirmation du passage en production

8.3. RACI

Le RACI suit les définitions suivantes :

- R – Réalisateur : acteur en charge de réaliser concrètement l'activité, d'exécuter la tâche ou de produire le livrable.
- A – Approbateur : acteur qui porte la responsabilité finale du résultat, valide le livrable et arbitre si nécessaire.
- C – Consulté : acteur consulté pour apporter un avis, une expertise, des informations ou une validation intermédiaire.
- I – Informé : acteur tenu informé de l'avancement ou du résultat, sans participation directe à la réalisation.

Activité	**Client - Métier**	**Client - IT**	**Tevasoft**
Gestion de projet	C	C	A/R
Animation du Kick-Off	C	C	A/R
Création de l'instance Multi TVA	I	I	A/R
Création de l'application webservice SAP Concur	I	A/R	C
Fourniture des données de TVA	R	A	C
Paramétrage SAP Concur	C	A/R	C
Paramétrage module Multi TVA	C	C	A/R
Paramétrage ERP	C	A/R	C
Préparation du cahier de tests	I	C	A/R
Exécution des tests unitaires	I	A/R	C
Corrections module Multi TVA	I	C	A/R
Préparation du plan de passage en production	C	C	A/R
Actions de passage en production – SAP Concur	C	A/R	C
Actions de passage en production – Module Multi TVA	I	C	A/R

9. Engagements de niveau de service

9.1. Le terme « Crédit » désigne 5 % des redevances d'abonnement mensuelles pour le service concerné, pour chaque pourcentage (1 %) en dessous de l'engagement de disponibilité défini à l'article 8.9, dans la limite de 100 % des redevances mensuelles payées par le Client pour le mois concerné.

9.2. Le terme « Période d'indisponibilité » désigne le nombre total de minutes au cours d'un mois pendant lesquelles la version de production du service est indisponible, à l'exclusion des périodes mentionnées à l'article 8.3.

9.3. Le terme « Périodes d'indisponibilité exclues » désigne le nombre total de minutes d'indisponibilité attribuables à :

- des périodes de maintenance planifiée ;
- des mises à jour majeures dont le Client a été informé au moins 5 jours ouvrables à l'avance ;
- ou des événements indépendants de la volonté raisonnable de Tevasoft, tels que des pannes d'infrastructures externes, des cyberattaques, ou tout cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

9.4. Le terme « Période de maintenance » désigne les créneaux planifiés de maintenance technique nécessaires au bon fonctionnement du service. Ces créneaux sont communiqués au Client au minimum 5 jours ouvrés à l'avance et planifiés en dehors des heures ouvrées dans la mesure du possible.

9.5. Le terme « Mise à jour majeure » désigne une période de maintenance exceptionnelle destinée à déployer une version significativement modifiée du service (nouveaux modules, architecture, ou API).

9.6. Le terme « Mois » désigne un mois calendaire.

9.7. Le terme « Redevances d'abonnement mensuelles » désigne les redevances mensuelles (ou 1/12e du montant annuel) payées pour le service concerné.

9.8. Le Pourcentage de disponibilité du système est calculé comme suit :

$$\text{Disponibilité} = \left(\frac{\text{Minutes totales dans le mois} - \text{Indisponibilité exclue} - \text{Indisponibilité}}{\text{Minutes totales dans le mois} - \text{Indisponibilité exclue}} \right) \times 100$$

9.9. L'Engagement de disponibilité du système correspond à un taux de disponibilité de 99,5 % par mois civil pour l'environnement de production du service.

9.10. Engagement relatif à la détection et au traitement des données de TVA

Tevasoft met en œuvre le module Multi TVA afin de détecter, extraire, structurer et transmettre à SAP Concur les informations de TVA présentes sur les justificatifs de dépenses éligibles, conformément au paramétrage validé avec le Client.

Le niveau de détection cible est fixé à 85 % minimum sur les justificatifs éligibles, lisibles, complets et contenant des informations de TVA explicitement présentes. Ce niveau constitue un objectif de service mesuré sur une base mensuelle.

Sont exclus de cet engagement les justificatifs flous, tronqués, illisibles, incomplets, corrompus, ambigus, dépourvus d'information de TVA, hors périmètre de traitement, ou

ne permettant pas d’identifier de manière fiable les montants TTC, HT, taux de TVA ou montants de TVA applicables.

Sont également exclus les cas dans lesquels les données ou justificatifs nécessaires ne sont pas accessibles, sont incomplets, sont transmis hors du périmètre fonctionnel ou technique défini lors du paramétrage, ou sont affectés par une indisponibilité, une erreur, une limitation ou une absence de réponse de SAP Concur ou de tout autre système tiers non contrôlé par Tevasoft.

Cet engagement constitue une obligation de moyens renforcée portant sur le traitement automatisé des données fiscales. Il ne constitue pas une garantie de récupération fiscale, ni une validation fiscale, comptable ou juridique des données traitées.

9.11. Engagement relatif au délai de traitement

Pour les notes de frais entrant dans le périmètre du service, Tevasoft s’engage à réaliser le traitement automatisé Multi TVA dans un délai cible maximum de quatre (4) heures à compter de la réception effective par Tevasoft de la notification transmise par SAP Concur, notamment via webhook.

Le traitement comprend, selon le cas, la récupération des données nécessaires, l’analyse du ou des justificatifs, la détection des informations de TVA, la structuration des données fiscales et la transmission ou mise à jour des informations correspondantes dans SAP Concur.

Ce délai s’applique sous réserve que la notification SAP Concur ait été effectivement reçue par Tevasoft, que les données et justificatifs nécessaires soient accessibles, que les autorisations, jetons d’accès, connecteurs et paramètres d’intégration soient valides, et que les services SAP Concur requis pour la lecture ou la mise à jour des données soient disponibles et répondent correctement.

Sont exclus du calcul du délai de traitement les retards ou échecs liés à une indisponibilité, une lenteur, une erreur, une limitation ou une absence de réponse des services SAP Concur, des API SAP Concur, du connecteur, du réseau du Client ou de tout autre système tiers non contrôlé par Tevasoft.

En cas d’impossibilité temporaire de mise à jour dans SAP Concur pour une cause externe à Tevasoft, le traitement pourra être mis en attente, relancé automatiquement ou traité selon les règles de reprise définies avec le Client.

9.12. Si Tevasoft ne respecte pas le taux de disponibilité défini à l’article 9.9, le Client peut soumettre une demande de crédit correspondant au niveau de non-conformité constaté. Ce crédit pourra être appliqué sur une prochaine facture ou, à défaut, faire l’objet d’un remboursement.

Les réclamations de crédit doivent être formulées de bonne foi et accompagnées d’un dossier justificatif, dans un délai de 30 jours ouvrables suivant la fin du mois concerné.

Lorsque le service est fourni par un revendeur agréé, la réclamation doit être transmise au revendeur, qui en assure le traitement auprès de Tevasoft.

Les crédits de service prévus au présent article s’appliquent uniquement à l’engagement de disponibilité du service défini à l’article 9.9, sauf stipulation contraire expresse dans le Bon de commande ou dans un accord spécifique entre les Parties. Les engagements relatifs à la détection, au traitement des données de TVA et au délai de traitement

constituent des objectifs de service et n'ouvrent pas droit à un crédit de service, sauf accord écrit contraire.

9.13. Tevasoft fournit au Client, sur demande, un rapport mensuel de disponibilité indiquant le pourcentage de disponibilité du service pour le mois écoulé. Ce rapport est transmis par e-mail.

10. Plan de support et de mises à jour

10.1. La Mise en production désigne la date à partir de laquelle le service est configuré et mis à disposition du Client pour un usage opérationnel avec des données réelles.

10.2. Les heures ouvrées correspondent à la période du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h (heure de Paris), hors jours fériés français.

10.3. Le Portail Support ou le centre de support Tevasoft désigne la plateforme ou l'adresse e-mail dédiée permettant aux clients et revendeurs de soumettre des tickets, incidents ou demandes d'assistance : support@tevasoft.eu

10.4. Support de base inclus

Tevasoft fournit un service de maintenance et de support de base comprenant :

- la résolution des anomalies techniques affectant le service ;
- l'assistance aux clients pour les incidents de niveau 2 et 3 ;
- les mises à jour correctives et évolutives du service ;
- la communication des périodes de maintenance planifiées.

10.5. Mises à jour et évolutions

Le service fait l'objet de mises à jour continues afin d'améliorer la stabilité, la sécurité et la performance du système. Les mises à jour peuvent inclure de nouvelles fonctionnalités, des correctifs ou des ajustements. Les mises à jour mineures sont déployées sans interruption de service ; les mises à jour majeures font l'objet d'une notification préalable d'au moins 5 jours ouvrés.

10.6. Types de support selon les niveaux

- Niveau 1 – Client : assistance utilisateur, configuration, gestion des tickets, premier diagnostic.
- Niveau 2 – Tevasoft : analyse fonctionnelle et technique, résolution d'incidents applicatifs.
- Niveau 3 – Tevasoft (Développement) : corrections logicielles, anomalies critiques ou récurrentes.

10.7. Niveaux de priorité et délais d'intervention

Tevasoft traite les demandes selon quatre niveaux de priorité définis ci-dessous :

Priorité	Définition	Délai d'intervention initiale	Délai de communication	Objectif de résolution

P1 - Critique	Service totalement indisponible ou impact bloquant sur la production	≤ 2 heures ouvrées	Toutes les 3 heures	≤ 4 heures ou plan d'action immédiat
P2 - Élevée	Fonction essentielle indisponible ou bug affectant les traitements critiques	≤ 4 heures ouvrées	Une fois toutes les 6 heures	≤ 2 jours ouvrés
P3 - Moyenne	Dysfonctionnement partiel sans impact majeur sur la production	≤ 1 jour ouvré	Tous les 3 jours ouvrés	≤ 5 jours ouvrés
P4 - Faible	Demande d'information, anomalie mineure ou amélioration souhaitée	≤ 2 jours ouvrés	Hebdomadaire	Selon planification produit

Les délais indiqués représentent les objectifs de service (SLO) et non une garantie absolue.

Tevasoft s'engage à informer régulièrement le Client de l'état d'avancement de chaque ticket.

10.8. Contacts et langues

Le support est assuré en français et en anglais, par e-mail ou via le portail.

Contact : support@tevasoft.eu

Assistance téléphonique d'urgence : sur demande uniquement pour les cas P1.

10.9. Responsabilités du Client

Le Client agit comme premier point de contact pour les utilisateurs finaux et assure le support de niveau 1.

Le Client doit fournir à Tevasoft toutes les informations nécessaires à la reproduction et au diagnostic du problème signalé.

Les incidents résultant d'une mauvaise configuration, d'un usage non conforme ou d'intégrations tierces non validées ne relèvent pas du périmètre du support standard.

10.10. Maintenance planifiée

Tevasoft procède régulièrement à des maintenances techniques planifiées. Ces opérations sont effectuées en dehors des heures ouvrées lorsque cela est possible.

Les maintenances planifiées susceptibles d'entraîner une interruption temporaire du service feront l'objet d'une notification au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

10.11. Exclusions

Ne relèvent pas du périmètre du support :

- les environnements de test, de démonstration ou de développement interne au Client ;
- les pannes dues à des prestataires d'hébergement tiers ou à la connectivité Internet du client ;
- les anomalies issues de personnalisations non validées par Tevasoft ;
- les demandes d'évolution fonctionnelle (gérées dans le cadre du processus produit).

10.12. Révisions

Tevasoft peut mettre à jour le plan de support et de maintenance pour refléter l'évolution du service ou l'amélioration du support, sous réserve de maintenir un niveau équivalent ou supérieur. La version actualisée est communiquée par e-mail ou via le portail support.

11. Transactions

11.1. Définition

« Transactions de base » désigne collectivement le nombre de Transactions convenu pour lesquelles le Client est tenu de payer les redevances de Transaction de base correspondants tels que spécifiés dans le bon de commande applicable pour un Cycle de facturation donné.

Dans le cadre du service, une Transaction correspond à la réception et au traitement d'une note de frais (ci-après la "Transaction") transmise par le Client ou un utilisateur autorisé via le système SAP Concur, incluant :

- la réception du ou des justificatif(s) (image, PDF ou donnée structurée) ;
- l'analyse du ou des document(s) par le moteur d'OCR ;
- la détection des taux de taxes ;
- la restitution via la mise à jour des informations de taxes dans le système SAP Concur.

Chaque note de frais traitée constitue une (1) Transaction facturable.

11.2. Transaction incrémentale

Les « Transactions incrémentales » désignent collectivement le nombre de Transactions excédant le nombre de Transactions de base, pour lesquelles le Client est tenu de payer les redevances de Transaction incrémentale correspondantes tels que spécifiés dans le bon de commande applicable pour un Cycle de facturation donné.

Pour éviter toute ambiguïté, les Transactions incrémentales sont calculées de manière cumulative au cours de chaque Cycle de facturation et correspondent à toute note de frais supplémentaire traitée par le service au-delà du seuil de Transactions de base inclus dans l'abonnement du Client. Les Transactions incrémentales sont facturées au tarif unitaire défini dans le document de commande et ne sont ni transférables ni remboursables d'un Cycle de facturation à l'autre.

11.3. Données historiques

Dans le cadre du service, les données et justificatifs peuvent être conservés :

- soit pendant toute la durée du contrat, dans une limite de 10 ans, tant que le Client maintient son abonnement actif ;
- soit selon la durée de conservation paramétrée par le Client dans le système, dans le respect des obligations légales applicables et des instructions documentées du Client.

Le Client peut configurer, pour chaque environnement ou catégorie de données (justificatifs, métadonnées, logs, rapports), une durée de conservation spécifique dans l'interface d'administration.

À l'expiration de cette durée :

- les justificatifs sont automatiquement supprimés ou anonymisés de manière irréversible ;
- les métadonnées agrégées (identifiant de Transaction, date, statut, indicateurs de conformité) peuvent être conservées à des fins statistiques, d'audit ou de reporting, sous forme anonymisée.

11.4. Exclusions et facturation des Transactions non exploitables

Chaque note de frais reçue par le système, accompagnée d'un ou plusieurs justificatifs, déclenche automatiquement un processus d'analyse (océrisation, contrôles, enrichissements, etc.).

En conséquence, chaque note de frais réceptionnée par le service est considérée comme une Transaction traitée et facturable, indépendamment du résultat de l'analyse ou de l'exploitation finale du justificatif par le Client.

Sont notamment incluses dans le périmètre facturable :

- les justificatifs illisibles, incomplets, corrompus ou ne respectant pas les formats attendus (PDF, image, etc.) ;
- les doublons soumis plusieurs fois par le Client ou ses utilisateurs ;
- les justificatifs de test ou de simulation transmis alors que l'environnement de production est activé ;
- les données ou justificatifs rejetés pour non-conformité ou pour erreur d'intégration non imputable à Tevasoft ;
- les transactions générées par erreur du fait d'une mauvaise configuration du connecteur ou du système source du Client.

Ne sont pas considérées comme facturables uniquement :

- les notes de frais traitées dans le cadre d'une phase de test pré-production dûment identifiée et limitée dans le temps, avant le démarrage officiel du service ;
- les Transactions explicitement rejetées par Tevasoft avant tout traitement technique (par exemple, fichiers vides ou non conformes détectés avant toute lecture OCR).

Tevasoft se réserve le droit de fournir au Client, sur demande, un rapport de volumétrie précisant la répartition des Transactions traitées (valides, rejetées, doublons, tests, etc.), à titre informatif.

Ce rapport n'a pas pour effet de réduire la base de facturation, sauf accord écrit contraire entre les Parties.

11.5. Suivi de la consommation

Tevasoft met à disposition du Client un tableau de bord de suivi des Transactions traitées, accessible en ligne.

Ce tableau inclut :

- le nombre total de Transactions mensuelles ;
- la répartition par statut (traitée, rejetée, en attente) ;
- la consommation par rapport au volume engagé (le cas échéant).

Le Client est responsable de la vérification régulière de ces données.

12. Réversibilité et restitution des données

En cas d'expiration ou de résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, Tevasoft mettra à disposition du Client l'ensemble des données et justificatifs stockés dans le système, selon les conditions détaillées ci-après.

12.1. Données concernées

Sont concernés par la réversibilité :

- les justificatifs (fichiers PDF, images ou documents électroniques) transmis et traités par le service ;
- les données de dépense associées (montant, date, catégorie, fournisseur, taux de TVA, indicateurs de conformité, etc.) ;
- les métadonnées techniques (identifiants de transaction, horodatage, statut, score d'analyse, etc.).

12.2. Modalités de restitution

Tevasoft procédera, à la demande écrite du Client formulée dans les trente (30) jours suivant la fin du contrat, à la restitution complète des données dans un format standard et exploitable (par défaut : fichiers CSV pour les données structurées, fichiers ZIP pour les justificatifs).

La restitution sera effectuée via un espace sécurisé ou par transfert chiffré (SFTP, portail sécurisé ou autre protocole convenu).

Passé ce délai de 30 jours sans demande de restitution, les données seront supprimées définitivement, sauf obligations légales contraires ou disposition spécifique prévue par la politique de conservation du Client.

12.3. Conditions financières

La réversibilité de base (export brut automatisé) est incluse dans le service.

Toute demande de restitution spécifique (extraction sur mesure, retraitement, reformatage, ou support technique dédié) pourra faire l'objet d'une facturation additionnelle sur la base du tarif en vigueur.

12.4. Suppression et anonymisation

À l'issue de la restitution, Tevasoft s'engage à supprimer ou anonymiser irréversiblement l'ensemble des données et justificatifs encore hébergés dans ses environnements de

production et de sauvegarde, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la fin du contrat.

Tevasoft pourra conserver certaines métadonnées agrégées et anonymisées à des fins statistiques, d'audit interne ou d'amélioration continue du service, conformément à sa politique de confidentialité.

12.5. Assistance à la réversibilité

Sur demande du Client, Tevasoft pourra fournir un accompagnement technique à la réintégration des données dans un autre système tiers (ERP, outil de gestion de notes de frais, data warehouse, etc.).

Cette assistance fera l'objet d'une proposition commerciale spécifique.

13. Limites du Service

Le module Multi TVA constitue un service d'automatisation et d'aide au traitement des données fiscales issues des justificatifs de dépenses. Il ne constitue pas un service de conseil fiscal, juridique ou comptable.

Le service dépend de la qualité des justificatifs fournis, de la lisibilité des documents, de la disponibilité des informations fiscales sur les reçus ou factures, ainsi que des possibilités techniques offertes par SAP Concur.

Le service ne garantit pas que chaque justificatif contienne les informations nécessaires à une ventilation automatique de la TVA, ni que tous les cas particuliers puissent être traités automatiquement.

Lorsque les informations disponibles ne permettent pas une interprétation fiable, le service peut ne pas procéder à la mise à jour ou appliquer les règles de gestion définies avec le Client.

14. Évolutivité

Le périmètre fonctionnel du service pourra évoluer en fonction des améliorations technologiques, réglementaires ou analytiques développées par Tevasoft.

Toute évolution majeure fera l'objet d'une communication préalable auprès des revendeurs et clients.